

Motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Peter Pirkl et Robert Pattaroni: «Musée d'ethnographie: du fair-play, s.v.p.!»*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la campagne pour la votation relative au nouveau Musée d'ethnographie a déjà débuté dans les faits (cf. Fête de la musique);
- le site Internet officiel de la Ville de Genève, notamment ses pages relatives au nouveau Musée d'ethnographie, lesquelles ne mentionnent pas le recours interjeté contre le référendum ni la suite qui lui a été donnée par le Tribunal administratif;
- que le site Internet officiel de la Ville de Genève offre en revanche un lien à un site Internet décrété «officiel» du Comité d'action pour le nouveau Musée d'ethnographie (cf. annexe);
- que l'information officielle de la Ville de Genève disponible sur Internet est lacunaire, pour ne pas dire trompeuse;
- que l'électeur est en droit de se former librement son opinion par rapport aux objets qui lui sont soumis, notamment en ayant accès à toute information factuelle susceptible d'orienter son choix;
- que l'électeur n'a pas à être induit en erreur par un site municipal officiel tronquant les faits judiciaires précédant la votation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intégrer, sur le site Internet officiel de la Ville de Genève, l'information relative au recours interjeté contre le référendum contre le nouveau Musée d'ethnographie et à la suite qui lui a été donnée par le Tribunal administratif, de manière claire, en lui réservant un titre ad hoc, immédiatement après le vote de la présente motion par le Conseil municipal;
- supprimer dans le site Internet officiel de la Ville de Genève toute référence à des sites étrangers à la Ville de Genève ou à les différencier clairement de l'information officielle de la Ville de Genève.